

Inscriptions en ligne uniquement

[Inscription en ligne](#) code JIDTO 001

Renseignements :

INSET d'Angers

marie.tavernier@cnfpt.fr
audrey.allard@cnfpt.fr

Conseillère formation (02 41 22 41 26)
Assistante de formation (02 41 22 41 57)

La confirmation de votre inscription et la liste des participants vous seront envoyées par mail 10 jours avant le début de la journée

Prise en charge financière :

L'inscription comprend la participation à la journée.

L'hébergement et le déplacement, le déjeuner restent à la charge des participants

Le plan d'accès à l'INSET est accessible [ici](#)

Découvrez l'ensemble de nos formations et services sur le site www.cnfpt.fr

Centre national de la fonction publique territoriale

Institut national spécialisé d'études territoriales d'Angers
Rue du Nid de Pie - CS 62020 - 49016 Angers cedex 1

Tél. : 02 41 22 41 22

www.cnfpt.fr

TRANSFERT DE COMPÉTENCES AU SEIN DU BLOC LOCAL

L'EXERCICE DES COMPÉTENCES
TOURISME ET CULTURE À
L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE

JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019
9H30-16H30

JOURNÉE DE RÉFLEXIONS ET D'ÉCHANGES

INSET ANGERS



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

L'EXERCICE DES COMPÉTENCES TOURISME ET CULTURE À L'ECHELLE COMMUNAUTAIRE

QUELS ENJEUX D'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE ? QUELLES STRATÉGIES ET COMPLÉMENTARITÉS AVEC LES COMMUNES MEMBRES ?

Journée de réflexions et d'échanges

JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019

Depuis le 1er janvier 2017, la compétence tourisme relève des missions obligatoires exercées par les différentes catégories d'EPCI, au titre des actions en matière de développement économique. La structuration des offices de tourisme à l'échelle communautaire, conjuguée à la définition et à la mise en œuvre de stratégies touristiques, ont mis en évidence l'émergence d'enjeux de destination, vecteurs d'une nouvelle forme d'attractivité territoriale.

De manière corollaire, le développement des pratiques culturelles, sous l'angle communautaire, à travers la gestion d'équipements structurants ou par le déploiement d'une offre culturelle itinérante, contribue indéniablement au sentiment d'appartenance territoriale et constitue également un vecteur d'attractivité. Souvent rattaché au bloc de compétences « facultatives », le développement d'une politique culturelle communautaire n'en demeure pas moins un terreau essentiel pour faire de l'intercommunalité, en lien avec ses communes membres, l'échelon idoine pour le développement des pratiques artistiques.

Quels **sont les périmètres de compétence** sur lesquels les communautés s'impliquent en matière touristique et culturelle ?

Quelles **pratiques** sont constatées à l'échelle nationale ?

Quelles **stratégies et complémentarités** initier avec les communes membres dans la mise en œuvre de ces compétences ?

Quelles **modalités de travail insuffler** entre l'intercommunalité et l'office de tourisme communautaire de rattachement tant en matière de développement touristique que culturel ?

Cette journée permettra de faire un point complet sur les enjeux, le cadre juridique, les modalités organisationnelles de ces compétences et de discuter à partir d'expériences concrètes de leur mise en œuvre au sein des territoires communautaires.

Intervenant :

Damien CHRISTIANY, consultant juriste

PUBLIC VISÉ :

DGS, DGA, cadres des communes et des EPCI.

Responsables des services tourisme et culture

Ces journées s'adressent également aux élus et aux acteurs locaux concernés.